



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEB
Service Eau et Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 22/12/2020

Objet : Demande de dérogation à la protection de l'espèce animale « Martinets noirs » (*Apus apus*). Démolition de bâtiments 53 boulevard de Strasbourg et 4 rue Elisa Mercoeur à Rennes .

**P.J. :- Dossier de demande de dérogation du 10/12/2020 et cerfa
- Projet d'arrêté préfectoral**

Note de présentation du dossier

Dans le cadre du projet de construction de 62 logements pour les étudiants, à l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue Elisa Mercoeur à Rennes, la SCCV SOWO envisage la démolition de bâtiments situés sur les parcelles du projet. Ces bâtiments abritant 3 nids de Martinets noirs, espèce protégée par l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, cet organisme sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine a émis un avis favorable à cette demande en date du 16 décembre 2020 et a transmis le dossier pour avis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne (CSRPN).

Participation du public

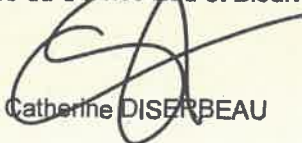
En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes sont soumis à consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine » du 29 décembre 2020 au 19 janvier inclus.

Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans les mêmes délais à la DDTM :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr
- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et Biodiversité / Pôle Planification Eau et Biodiversité / Unité Biodiversité
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre
35031 RENNES Cedex

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité


Catherine DISERBEAU